

**PROJET EDUCATIF
DU SERVICE
ENFANCE - JEUNESSE
MUNICIPALITE
DE PLESTIN-LES-GREVES**

ARTICULATION DU PROJET DE SERVICE

La structuration du Service Enfance-Jeunesse de la Ville de Plestin-Les-Grèves s'organise autour de deux axes essentiels.

- Un suivi administratif et de gestion où s'affirme la volonté municipale d'une reconnaissance pleine et entière de l'enfance et de la jeunesse par l'implication de l'ensemble des services municipaux et leur coordination par la direction générale des services.

- Un projet d'animation et de développement qui trouve sa réalisation par :
 - La connaissance approfondie et continue de l'environnement local.
 - La mutualisation des compétences et des expériences du réseau local.
 - L'usage efficient des moyens offerts par le biais des ressources du territoire et des dispositifs institutionnels.

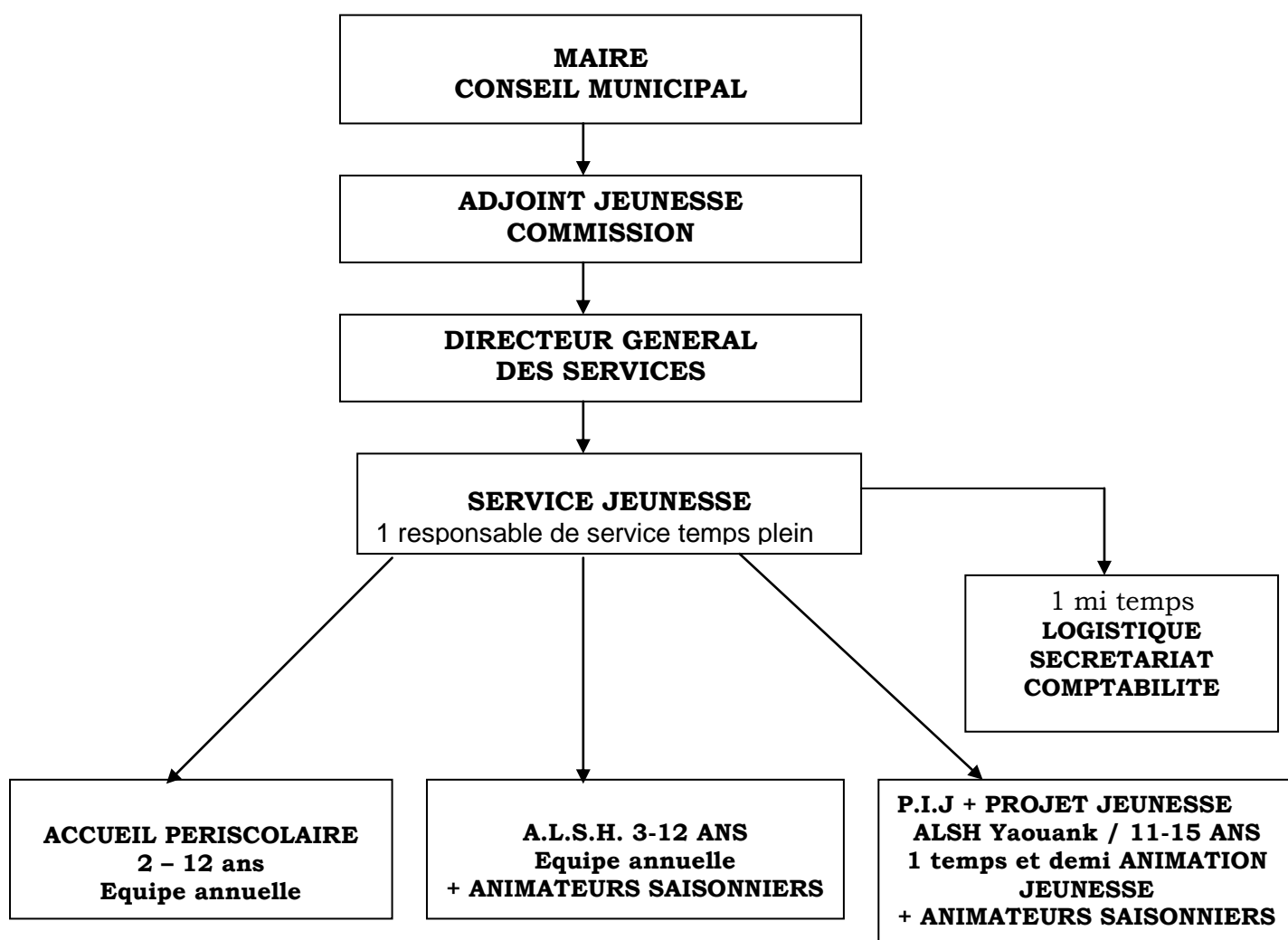
DOUBLE RESPONSABILITE DU PROJET

Le service Enfance-Jeunesse, tel que représenté ci-dessous s'inscrit dans le fonctionnement municipal sous une double responsabilité :

- **Politique** représentée par le Maire et son Conseiller Municipal adjoint à l'Enfance et à la Jeunesse. Associés à la définition du projet et à son évaluation, ils **déterminent et valident les orientations du service** et garantissent son bon fonctionnement auprès des élus et de la population plestinaise.

Le Conseiller Municipal adjoint à la jeunesse anime la Commission Jeunesse qui regroupe l'ensemble des interlocuteurs locaux investis auprès de ce public.

- **Administrative** assurée par le Directeur Général des services. En lien avec les élus, il assure la **pérennité du projet du service** Enfance-Jeunesse en lui accordant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à sa concrétisation et en organisant les services municipaux de manière à en assurer le suivi administratif et comptable.



Le service est coordonné et animé par le responsable de service. Il a pour mission :

- La coordination du personnel impliqué dans les différents champs de l'enfance-jeunesse : accueil périscolaire, A.L.S.H. 3-12 ans, animation jeunesse, Information jeunesse et logistique du projet.
- La mise en place du projet de service. Elle implique la maîtrise de la démarche du projet et des différentes étapes qui le constituent.
- L'analyse budgétaire du projet et la recherche de son financement.
- La communication du projet aux partenaires locaux et à la population concernée (parents, enfants, jeunes...) par l'élaboration d'outils d'informations adaptés et une présence physique régulière sur le terrain.

Les personnels impliqués dans la réalisation du projet ont pour mission :

- d'aménager un cadre d'accueil en direction des enfants ou des adolescents propice à la rencontre, à l'échange et aux jeux.
- construire un relationnel éducatif respectueux de l'écoute, de la parole des enfants et des jeunes... et d'une nécessaire distance affective et cognitive.
- développer le partenariat de terrain avec l'ensemble du réseau socioculturel ou économique local.

CONDITIONS PREALABLES DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Σ CONTINUITÉ DE L'ACTION

Garantie par une dotation en personnel permettant une présence continue sur les espaces d'animations du projet et un suivi de gestion régulier sur l'ensemble de l'année. Cela implique la **présence de deux animateurs au sein du service.**

Σ COHERENCE DU PROJET

Garantie par **une évaluation et un suivi constants** des objectifs déterminés et rédigés dans le cadre du projet pédagogique. Le suivi et l'évaluation s'élaborent par la participation des élus, des responsables associatifs, des partenaires extérieurs, des parents et des jeunes aux **différentes instances locales.** (conseil municipal, commission enfance-jeunesse, groupe de discussion thématique...) et par **une écoute attentive des acteurs de terrain** et du public concerné.

Σ APPORTS BUDGETAIRES

Garantis par **l'investissement financier de la municipalité** et le soutien des **partenaires institutionnels** dans le cadre des dispositifs existants.

UN PROJET EN PHASE AVEC SON ENVIRONNEMENT

Les relations établies au quotidien avec la population plestinaise (*et plus particulièrement les enfants et jeunes de 3 à 20 ans*)...

... les expériences acquises et accumulées au cours de situations professionnelles en relation avec les publics enfants et adolescents,

... la connaissance du territoire organisée avec le réseau associatif et municipal et confortée par une démarche diagnostic, amènent le service enfance-jeunesse de la ville de Plestin-Les-Grèves à proposer la mise en place d'une démarche pédagogique fondée sur les quelques constats qui suivent :

- **La communauté des adultes se questionne sur le mode vie des jeunes**, sur l'évolution de leur comportement, mais reste en général en situation d'insatisfaction à l'encontre des réponses qui sont faites à ses interrogations.
- **La population des 0-20 ans est démographiquement sous-représentée** ; se pose, donc, la nécessité de leur garantir des modes équitables d'expression de leur identité et d'apprentissage de leur future citoyenneté.
- Les enfants et les adolescents de la commune ont une **connaissance partielle**, voire partielle, **de leur environnement quotidien** ce qui conduit à certaines incompréhensions entre générations.
- **Les jeunes sont demandeurs d'espaces et de supports d'informations** qui soient susceptibles d'améliorer la diversité de leurs réseaux relationnels et de garantir l'exercice de leur créativité.

UNE DEMARCHE RESOLUMENT CITOYENNE

La traduction de ces constats conduit à l'affirmation de valeurs et de résolutions autour desquelles s'organisent les finalités de la démarche et qui se définissent ainsi :

UNIVERSALITE

♦ L'ensemble des enfants et des jeunes de la commune sont pris en compte dans la politique enfance-jeunesse du service municipal de Plestin-Les-Grèves sans discrimination d'âge, de sexe, d'origine sociale ou culturelle. Les services sont adaptés aux différentes tranches d'âge et aux différents revenus afin que **l'ensemble des enfants et des jeunes de la commune puissent y avoir accès.**

TOLERANCE

♦ **Enfants, jeunes et adultes de la commune sont invités à mieux se connaître** afin de dépasser les systèmes de représentation souvent négatifs que chaque classe d'âge produit par rapport à l'autre. La fonction d'animation des professionnels du service englobe, dès lors, une fonction de médiation, de *"passeur de générations"*, afin d'aider à la compréhension des univers sociétaux de chaque groupe. Elle a aussi pour objet l'organisation d'un relationnel constructif et porteur de projet.

PARTICIPATION

♦ **Les jeunes, sont considérés comme des acteurs à part entière du développement local de leur commune** et ce, d'autant plus, qu'il y a nécessité à compenser le déficit de leur représentativité démographique par un "plus" de participation citoyenne accompagné par l'ensemble du réseau socioculturel associatif et municipal.

CITOYENNETE

♦ La politique enfance-jeunesse se définit par la transversalité de sa problématique. Elle est un élément constitutif de la réflexion précédant les mises en place de dispositifs, d'équipements ou de services initiés sur la commune. **La municipalité reconnaît ainsi enfants et jeunes dans la pratique pleine et entière de leurs futurs droits de citoyens.**

Enfants et jeunes sont, eux, appelés à investir l'ensemble du réseau socioculturel de la commune participant à l'animation et au développement local afin d'y **exercer l'apprentissage de leur citoyenneté et se confronter ainsi à l'usage des devoirs** qu'exige toute pratique des droits civiques.

DES SERVICES POUR TOUS

Afin de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des classes d'âge et aux possibilités financières des familles, le service enfance-jeunesse s'engage

- à la **mise en place d'actions**, à la **mise à disposition d'équipements**, à **l'élaboration de dispositifs à destination de toutes les tranches d'âge**.

Cet objectif repose sur la mobilisation de l'ensemble des services et équipements mis à disposition de l'action socioculturelle.

- ◆ L'A.L.S.H. 3-12 ans sur lequel vient se greffer une programmation de séjours courts et de séjours de vacances.
 - ◆ L'accueil périscolaire qui permet aux familles de trouver un mode de garde avant et après l'école et d'avoir une proposition régulière d'activités culturelles et sportives.
 - ◆ Un ALSH Yaouank (11 – 15 ans) qui fonctionne un mercredi sur 2 et pendant les petites vacances scolaires. On y trouve notamment l'organisation de « chantiers yaouanks » qui permettent aux jeunes d'accéder financièrement plus facilement aux activités.
 - ◆ L'A.L.S.H. 11-15 ans complété par une programmation de séjours de vacances ainsi que de séjours courts en fonction des demandes spontanées des pré-adolescents et des adolescents.
 - ◆ Un Point Information jeunesse labellisé MFP, faisant partie intégrante du réseau information jeunesse. Cette structure a le devoir d'aider les projets de jeunes individuellement et collectivement et qui doit prendre en compte les difficultés sociales de la jeunesse locale. Le PIJ met notamment en place des projets de prévention ou d'accès à l'emploi...
- à **permettre l'accès aux activités de tous les enfants quel que soit leur origine socioculturelle et les revenus financiers de leur famille**. Il est ainsi prévu

- ◆ d'Etendre à l'ensemble des nouvelles activités ou structures municipales une tarification prenant en compte **l'application du quotient familial**.
- ◆ d'Aménager, si besoin est, les horaires, les amplitudes d'ouverture et la qualité de l'accueil au sein des équipements afin de tenir compte du besoin des enfants, des jeunes et de leurs parents.
- ◆ d'Aménager **une organisation souple et équitable** des activités afin de permettre à chaque jeune, quel que soit son profil socioculturel, son mode de vie, ses habitudes de participer à l'architecture générale de la politique jeunesse.

Il s'agit de créer les conditions nécessaires de la relation par **une présence effective des professionnels sur le terrain** et plus spécifiquement **ciblée**

sur les adolescents non impliqués dans le cadre associatif ou institutionnel.

DES ECHANGES INTERGENERATIONS

Ce concept ne s'inscrit pas seulement dans une mise en relation des générations entre elles. Il se construit également autour de

- La création d'espace de concertation
- La concrétisation d'une expression et d'une écoute mutuelle
- La réalisation de pratiques de médiation

La concrétisation de cette volonté s'organise autour de trois objectifs :

- Mettre en place un réseau local et institutionnel qui favorise **une prise en compte transversale de la question « jeunes »**. Ce réseau met en synergie les compétences, les expériences, les moyens de chaque acteur quel que soit le champ d'intervention dans lequel il s'inscrit (parental, loisirs, éducation, information, financement...). Il trouve sa concrétisation notamment dans le Comité de Pilotage des dispositifs institutionnels (Contrat Educatif Local, Contrat Enfance Jeunesse...)
- **Permettre le débat dans la perspective d'une expression et d'une écoute respectueuse de chacun** par le biais d'espaces d'échanges thématiques à l'initiative des jeunes ou des professionnels du service. Parents, responsables de structures, d'associations, adultes ressources sont impliqués dans cette mise en œuvre. Ils sont appelés à émettre leur opinion, invités à faire part de leur expérience, sollicités pour leur "expertise". Au-delà de la mise en relation, l'objet de ces espaces d'échanges est d'offrir aux jeunes des expériences concrètes et utiles de prise de parole, d'organisation des argumentaires, de prise en compte de l'opinion d'autrui.
- **Anticiper les conflits par une présence rassurante des professionnels de l'animation sur l'espace public**. L'action du service enfance-jeunesse se place résolument en perspective d'une mission de prévention par le biais de la médiation et de la gestion de conflits. Elle se situe à l'intersection des différentes générations afin de promouvoir le dialogue, lutter contre les a priori, rechercher les solutions constructives.

Ces échanges peuvent trouver leur origine soit par les rencontres de terrain ou par le biais d'un groupe de réflexion composé de jeunes et d'animateurs réunis une fois par trimestre.

LES JEUNES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Impliquer les jeunes dans la construction effective du développement sportif, culturel, socio-économique de la commune et de ses environs, nécessite un accompagnement éducatif de l'ensemble du réseau local, l'objectif de la démarche se traduisant par une organisation en capacité

- **D'Aider les adolescents et jeunes adultes à construire une vision précise de leur environnement proche** tant en terme d'espaces, de potentiels économiques, de réalités culturelles, de personnes ressources... Cette approche sera abordée dès l'A.L.S.H. par la rencontre avec des professionnels locaux œuvrant dans les domaines de l'économique, du culturel, de la santé, du sport... Elle viendra s'étoffer ensuite par un accès facilité et autonome à l'information par le biais d'un P.I.J. et par l'incitation faite auprès des jeunes à investir leurs propres supports médiatiques.
- **d'Accompagner la création d'initiatives par un dispositif local** structuré autour de la mutualisation et de la mise à disposition des matériels, du savoir-faire pédagogique, et des ressources financières du réseau local ainsi que des moyens humains et financiers des dispositifs institutionnels.
- **De Participer aux animations du réseau associatif ou communal.** Cet objectif implique non seulement une amélioration de l'information faite aux jeunes concernant les animations prévues au sein de la commune, mais également l'implication des professionnels eux-mêmes par la prise de contact avec le tissu associatif local et la participation concrète aux animations.
Afin de faciliter l'immersion des jeunes en situation réelle, il sera procédé à une évaluation des compétences et des souhaits des adolescents et parallèlement à un choix des animations et des opérateurs.
Le but de cette participation est de donner à appréhender une vision positive des jeunes, de valoriser leurs savoir-faire, pérenniser l'action bénévole par la participation d'un public rajeuni.

LE RESEAU LOCAL, ESPACE D'ACCUEIL

Faire en sorte que les jeunes s'associent à la dynamique du développement local nécessite que l'ensemble des opérateurs locaux soient sensibilisés à la dimension citoyenne du projet de service et se l'approprient en tout ou partie. Cette volonté s'affirme autour de deux objectifs principaux :

- Informer du projet jeunesse par la participation **des parents, des responsables associatifs, des élus, des représentants socioprofessionnels** à un "**Comité Technique**" local. Il est comparable dans ses missions à un "Observatoire local". Cette instance n'a pas de fonction décisionnelle, elle est un lieu d'échanges, d'informations, **un espace de "décodage" des valeurs, des normes, des modes de vie des jeunes.**
- Inciter les adultes à rencontrer les jeunes par la participation aux rencontres thématiques déjà citées et par **l'accueil de jeunes sur les lieux de leurs activités professionnelles** ou de loisirs à des fins d'échanges informationnels ou ludiques.

ELABORATION DU PROJET PAR LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DES HABITANTS

